FACTURE N°
FP06176438

ALVEA - T-PSO
ROUTE DE SALVIAC
46300 GOURDON

Alvéa

Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS : SAS au capital de 18 531 390 EUR | RCS de AGEN B324 958 198 - APE 4671Z - N° TVA CEE : FR65324958198 | Siège Social : 898 Route de la Teinture - 47200 - MONTPOUILLAN

SD : 86500199881150Y

LA POSTE
342751 5843 2057
I23 1/ 1 6

ADRESSE DE LIVRAISON

LE BAR'JO
PLACE DE LA MAIRIE
LABASTIDE MURAT
46240 COEUR DE CAUSSE

ADRESSE DE FACTURATION

SNC LE BAR JO
PLACE DE LA MAIRIE
LABASTIDE MURAT
46240 COEUR DE CAUSSE

N° CLIENT	DATE
87295104	27/03/2025

POUR NOUS CONTACTER

Tél : 05.65.41.00.71 | entreprises.lim@pso.totalenergies.com

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U TTC	P.U HT		P.U. NET HT	MONTANT HT
P00001 Fioul Premier	901,00 L		1095,83/1000L	105,83	990,00/1000L	891,99
P09053 Livraison Inférieure à 1000 L PP	1,00 U				OFFERT	0,00

CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	%TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL	
CARTE BLEUE Comptant	891,99	20 %	178,40	€ HT	891,99 €
				€ TVA	178,40 €
ÉCHÉANCE 27/03/2025				NET À PAYER ▶	**1 070,39 €**

TotalEnergies

ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

- L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,
- L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.

Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D 441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012- 1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessous

ALVÉA - T-PSO **477 BOULEVARD ALFRED DANEY** **BP 47** **33028 BORDEAUX CEDEX**	**N° CLIENT** 87295104	**N°** FP06176438
	DATE 27/03/2025	**NET À PAYER** **1 070,39**